

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2020

Réuni le : 28/05/2020

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 28/05/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 28/05/2020

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Avis favorable concernant le protocole sanitaire de reprise d'activités du lycée Anita Conti de Bruz.

**Résultats du vote**

|                      |    |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 18 |
| Pour :               | 18 |
| Contre :             | 0  |
| Abstentions :        | 0  |
| Blancs :             | 0  |
| Nuls :               | 0  |

## PROCOLE SANITAIRE DE REOUVERTURE DU LYCEE ANITA CONTI

Ce protocole vise à protéger la santé des personnels et des élèves au regard du risque lié à l'exposition au Covid-19. Il propose des actions pouvant être adaptées selon la spécificité des activités et des locaux. Il vise à informer les personnels et les usagers sur les moyens mis à disposition et les modifications des conditions de travail au lycée, induites par sa mise en œuvre.

Ce protocole sera porté à la connaissance des personnels et des usagers après avoir été discuté en CHS et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il sera présenté aux élèves lorsqu'ils seront à nouveau accueillis au lycée, lors de la première séquence de cours. Un **protocole adapté** concernant les personnels qui travaillent dans l'établissement, durant la période où les élèves sont absents, est appliqué.

### Préalable

Les lycéens, sous le contrôle de leurs parents ou responsables, s'engagent à ne pas venir au lycée s'ils présentent des symptômes ou de la fièvre (37.8°) ; il en sera de même pour les personnels.

Les personnels et élèves qui vivent au domicile d'une personne malade du COVID 19, devront observer une période de quarantaine de 14 jours (à la date d'apparition des symptômes) avant de reprendre le travail ou les cours. Ils devront en aviser le Chef d'établissement.

Les personnels et les élèves qui ont un facteur de vulnérabilité au Covid-19, ou qui ont dans leurs proches une personne dans ce cas, doivent se signaler auprès du chef d'établissement. Cela les conduira à exercer leur activité en télétravail. La liste des facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>

Il est préférable qu'ils produisent un avis du médecin traitant ou du médecin de prévention.

### Le maintien de la distanciation physique

La règle de la distanciation physique de 1 mètre minimum, doit être appliquée dans tous les espaces et à tous les moments, dans et aux abords de l'établissement.

### Appliquer les gestes barrières



Les gestes barrières restent la mesure de prévention la plus efficace contre la propagation du virus. Leur application doit être permanente, pour tous et pendant tous les instants de présence dans l'établissement. Il concerne :

◦ Le lavage des mains : il doit être réalisé soigneusement pendant trente secondes, avec un séchage soigneux, plusieurs fois par jour. Le lycée met à disposition du savon bactéricide et des serviettes en papier jetable. Du gel hydro alcoolique sera disponible dans l'établissement et dans toutes les salles de classe.

◦ Le port du masque

Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le personnel en présence des élèves et dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti : circulation, réunions ....

Port obligatoire du masque « grand public » pour les lycéens dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti : entrée et départ du lycée, circulation, récréation, pendant les cours...!

***Les familles doivent fournir des masques à leurs enfants pour venir au lycée. La durée d'utilisation d'un masque étant de 4 heures, il est nécessaire d'en avoir plusieurs. Les masques doivent être entreposés après utilisation dans un équipement hermétique propre (ex : sac de congélation)***

◦ La ventilation des salles de classe et autres locaux

L'aération des locaux sera réalisée plusieurs fois dans la journée et doit durer 10 minutes. Dans les salles de classes il appartient au professeur quittant la salle de classe de s'assurer de cette aération. Les portes extérieures d'accès au locaux seront maintenues ouvertes, autant qu'il sera possible.

#### La limitation du brassage des élèves

La jauge qui permet l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires acceptables, est de **300 élèves**.

Les lycéens seront accueillis par groupe classe d'au maximum 15 élèves, sur la base du volontariat. Ils devront déclarer leur intention de retour en classe avant le jeudi 28 mai. De ce fait un emploi du temps pourra leur être transmis.

Accueil au lycée : l'entrée dans le lycée sera régulée par le service de vie scolaire de manière à ne pas avoir d'effet d'agglutinement, entre la sortie du car et l'entrée dans l'établissement.

A l'intérieur des bâtiments, un fléchage matérialisant les zones de circulation pour les élèves sera réalisé. Chaque classe est affectée à une salle de cours, pour limiter les changements de salles. Les élèves rejoignent leur salle de cours dès leur entrée dans le lycée. La salle est aménagée de manière à respecter la distanciation physique et le face à face. Les élèves occuperont donc toujours la même place. Ils ne doivent pas échanger de documents ou d'outils scolaires (crayons, feuilles, calculatrice...).

→ **Chaque niveau de classe sera affecté à un lieu de vie correspondant à un étage de bâtiment :**

Niveau seconde : cours dans les salles du RDC du bâtiment B – Récréations sur la cour intérieure entre le bâtiment A et B

Niveau première : cours dans les salles du premier étage du bâtiment B – Récréation sur la partie Nord du lycée (zone comprise entre le bâtiment B, la salle de restauration et la sortie vers les installations sportives)

Niveau terminale : cours dans les salles du RDC du bâtiment A, et au premier étage du bâtiment A – Récréations sur le parvis du lycée.

Les **récréations** se feront en horaire décalé. Les élèves de seconde sortiront 10 minutes avant ceux de première et de terminale

Lorsque les élèves n'ont pas cours (temps de permanence), ils restent dans la salle de classe qui leur a été attribuée.

Les personnels enseignants seront répartis dans quatre salles des professeurs (salle des professeurs, salle 102, salle 103 et salle 104).

### Le nettoyage et la désinfection des locaux

A partir du 25 mai 2020, un nettoyage approfondi et systématique des locaux sera réalisé par les agents d'entretien.

Les espaces utilisés seront nettoyés après chaque utilisation/ chaque jour. La fréquence des nettoyages est déterminée par l'utilisation des locaux. A chaque changement de public dans une salle, un nettoyage sera exécuté.

Les zones fréquemment touchées (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs) seront désinfectées plusieurs fois par jour. Afin de limiter les manipulations, les portes et les volets des bâtiments utilisés resteront ouverts en journée.

Les toilettes sont nettoyées et désinfectées à plusieurs reprises, chaque jour.

### Les repas

Le service de demi-pension ne fonctionnera pas. De ce fait, les élèves doivent emporter un repas froid qu'ils conserveront dans un contenant isolant (glacière, sac isotherme....). Ils devront également prévoir de l'eau en quantité suffisante pour la journée, afin de ne pas utiliser les points d'eau collectifs. Le repas sera pris dans la salle de classe, sur un plateau qui sera mis à disposition des élèves. Les déchets seront déposés dans des containers positionnés à l'entrée des couloirs des bâtiments A et B.

En cas de beau temps, les élèves pourront prendre leur repas à l'extérieur dans les espaces qui leur sont dédiés pour leur temps de récréation.

**→ Il est impératif de se laver les mains avant et après le repas.**

### Les activités sportives , culturelles, scientifiques

Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, les élèves qui ont un cours de sport doivent venir dans une tenue qui permet une pratique sportive. Les situations proposées par les enseignants d'EPS tiendront compte de la nécessité de conserver une distance de 10 mètres entre chaque élève. Les jeux de ballons, les sports collectifs et les sports de contact sont proscrits.

Le fonctionnement des salles informatiques sera adapté, en mettant à disposition du gel hydro alcoolique à l'entrée et en libre-service. Une désinfection régulière sera assurée.

Les manipulations lors des séances de travaux pratiques seront aménagées pour respecter le protocole sanitaire (désinfection ou usage unique de matériels) à défaut il sera réalisé des démonstrations au bureau.

Le CDI et le foyer ne rouvriront pas, pour limiter le brassage des élèves. De plus le lycée n'est pas en mesure d'assurer une désinfection adaptée .

### La procédure de gestion d'un cas de COVID-19

→ Un infirmier est présent tous les jours au lycée pour gérer les cas de suspicion de COVID-19 et organiser la prise de en charge

En cas de symptômes évocateurs :

- la personne est immédiatement isolée à l'infirmierie, dans une pièce dédiée, permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrières sont impérativement respectés.
- la personne consulte son médecin qui décidera de l'opportunité et des modalités éventuelles du dépistage.
- les locaux occupés par la personne feront l'objet d'un nettoyage approfondi.

Le personne ne pourra revenir dans l'établissement, qu'après un avis médical.

**Pour ces raisons, la présence de plus de deux personnes à l'infirmierie n'est pas possible.**

### GESTION D'UN CAS POSITIF

Dans ce cas, le lycée informera sans délai les autorités académiques, les autorités sanitaires et le Conseil Régional.

Les modalités d'éviction des cas contact et de dépistage seront définies par ces autorités ; elles statueront également sur une mesure de quarantaine , de fermeture de classe ou du lycée.

Les parents d'élèves, élèves ou personnels ayant pu entrer en contact avec la personne malade en seront avisées.

*Document présenté à la **Commission d'Hygiène et de Sécurité** du mardi 19 mai 2020.*

Le Proviseur



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



lycée  
Anita Conti  
académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

# Protocole sanitaire

## Pour le lycée Anita CONTI de BRUZ



## Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire :

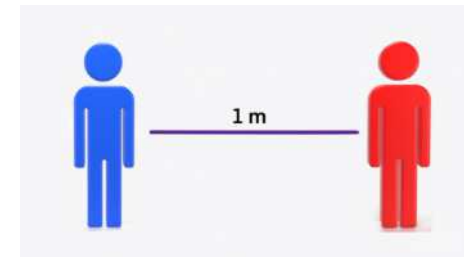
- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

# Maintenir la distanciation physique

Ce principe de maintien de distanciation physique d'au moins **1m entre chaque personne** permet d'éviter:

- les contacts directs ;
- une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »,

Principe à décliner dans tous les contextes et dans tous les espaces



Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale **tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter** à l'école.



# Application des gestes barrières

- En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).
- Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée. Cette présentation sera effectuée lors du premier cours de reprise des élèves.



# Application des gestes barrières



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique

## Lavage des mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydroalcoolique ;
- Séchage avec papier jetable ou air libre ;
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après les repas).



Port obligatoire du masque  
« grand public »

## Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le personnel en présence des élèves et dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti (circulation, récréation, etc.).
- Port obligatoire du masque « grand public » pour les lycéens dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti (circulation, récréation, etc.).

***Dans tous les cas éviter  
la manipulation  
du masque  
pour limiter sa  
contamination.***



## Ventilation des locaux

- De **manière systématique**, à minima 10 minutes avant l'arrivée des élèves

# Limiter le brassage des élèves

## ❖ Limitation des croisements entre les classes et niveaux.

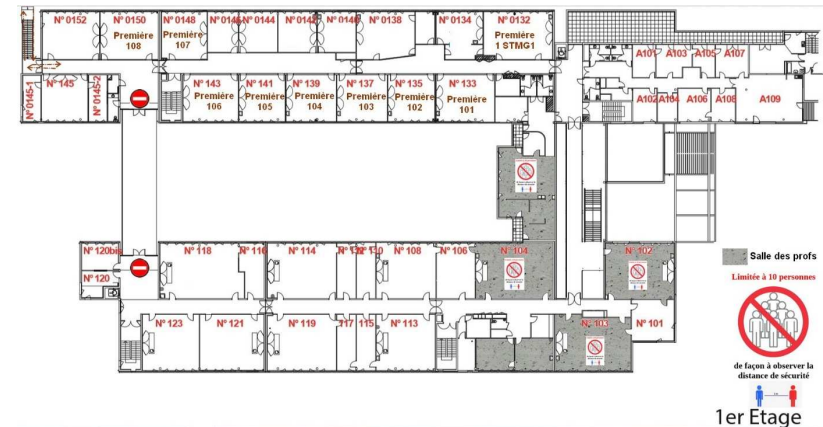
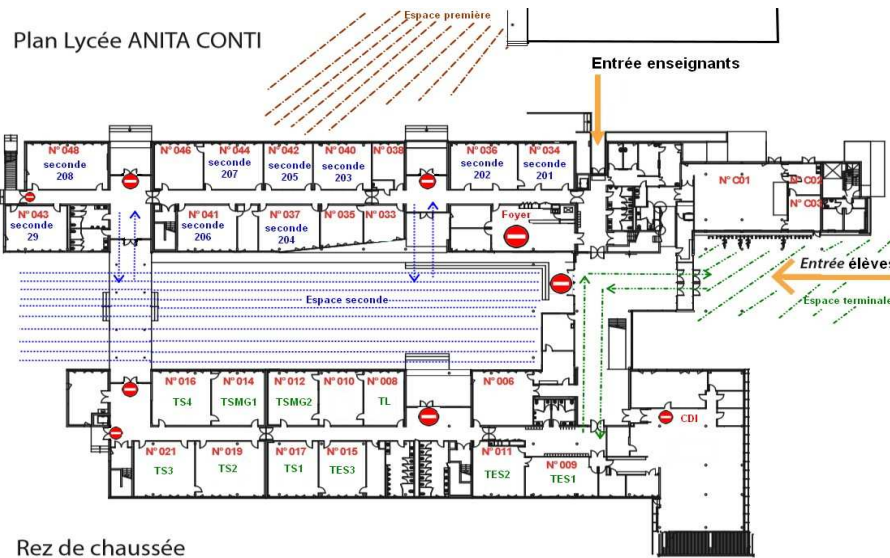
### • Définir un sens de circulation

Respecter les consignes de circulation.  
Chaque niveau reste dans sa zone de cours.

### • Assurer la distanciation physique et fluidifier les flux

Maintenir les portes intérieures en position ouvertes pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible).  
Organiser les horaires de pause pour éviter les croisements.

➔ Les horaires de pause des classes de seconde, seront décalés par rapport à ceux des classes de première et de terminale



# Limiter le brassage des élèves et des personnels

## ❖ Stabilité des classes et des groupes d'élèves:

Aménager la salle de classe de manière à **respecter la distanciation physique** :

- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et le bureau du ou des professeurs ;
- Éviter les configurations de table « face à face » ;
- Limiter les déplacements dans la classe.  
*Un plan de classe doit être réalisé pour que chaque élève ait sa place assignée pour la semaine et ne puisse en changer.*

*Il devra rester sur le bureau pour que les enseignants puisse le faire respecter.*

### **Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe**

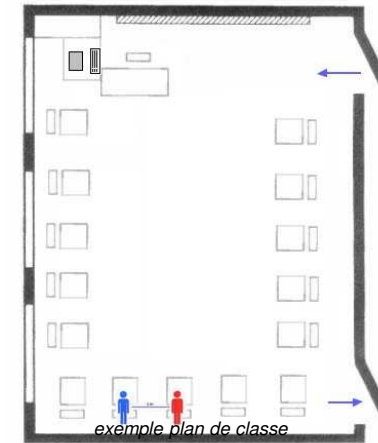
- Par exemple, par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

### **Veiller à limiter le brassage des élèves.**

- Au lycée Anita Conti , le format « 1 classe = 1 salle » est retenu, sauf pour quelques séquences d'enseignement : EDS, LV2.

**Assurer l'aération** des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

**Limiter le brassage des personnels** : plusieurs salles des professeurs seront ouvertes.



# Mesures à prendre

## ACTIVITES SPORTIVES :

- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Limiter la pratique à des activités de basse intensité si distanciation non possible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied, privilégier des parcours sportifs individuels.
- Proscrire les jeux de ballons, les sports de contacts et les sports collectifs
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

## ACTIVITES CULTURELLES et SCIENTIFIQUES :

- Adapter le fonctionnement des salles informatiques en mettant à disposition du gel hydro alcoolique à l'entrée et en libre-service. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- Aménager les manipulations lors des séances de travaux pratiques au respect du protocole sanitaire..(désinfection ou usage unique de matériels) à défaut réaliser des démonstrations au bureau.
- Le CDI et le foyer ne pourront pas ouvrir aux élèves car nous sommes pas en mesure d'assurer une désinfection adaptée .

# Limiter le brassage des élèves

- ❖ Organisation des journées et des activités scolaires adaptées.

## Une attention particulière est portée sur :

- L'arrivée et le départ du lycée ;

### **Organiser les arrivées et canaliser le flux de personnes :**

Proscrire l'accès aux bâtiments à toute personne extérieure (parents, autres accompagnants,...) ;

Privilégier une arrivée échelonnée (si l'offre de transport scolaire le permet) ;

Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains).

- Les intercoeurs et circulation hors temps de classe dans les bâtiments ;

### **Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée :**

Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou à défaut, en définissant un sens prioritaire de passage ;

Matérialiser la distanciation par tous moyens possibles ;

Assurer une signalétique facile à comprendre et visible .

- La durée quotidienne des cours

Durant la période allant de la reprise des cours au 4 juillet 2020, la fin des cours aura lieu à 17 heures.

# Limiter le brassage des élèves

❖ Organisation des journées et des activités scolaire adaptée.

**Une attention particulière est portée sur :**

• Les récréations :

- Eviter les croisements de classes ou de niveaux:
  - Echelonner les temps de récréation ;
  - Adapter les temps en fonction de l'effectif présent ;
  - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
- Proscrire les contacts et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectées fréquemment.
- Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves. Les bancs dans les couloirs et les lieux de circulation ont été retirés. Les casiers des élèves ne seront plus utilisables.

Les sanitaires:

- Respecter la distanciation de 1 m au moins.
- Se laver les mains en début et fin de récréation (à défaut avec de la solution hydroalcoolique).

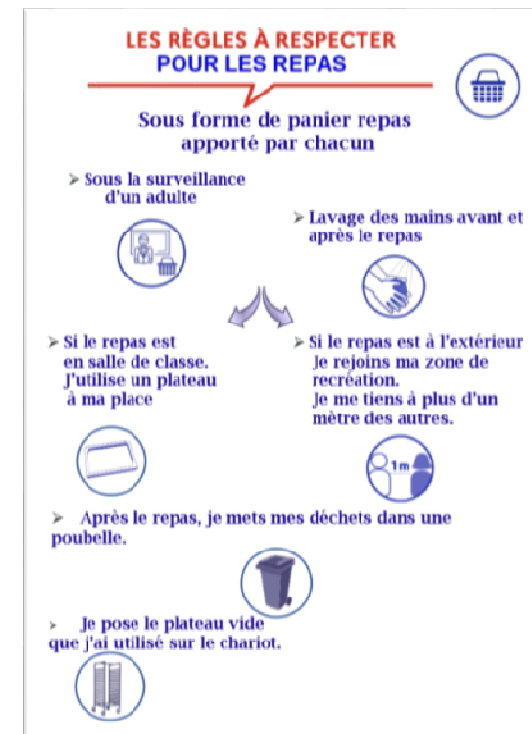
# Limiter le brassage des élèves et des personnels

❖ Organisation des journées et des activités scolaire adaptée.

Une attention particulière est portée sur :

## La demi-pension:

- Pour diverses raisons, la restauration ne peut avoir lieu dans la salle de restauration. Donc les élèves et les personnels devront prévoir **leur panier repas**.
- Restauration possible à l'extérieur dans les espaces dédiés aux élèves par niveau ,
- prévoir une adaptation des modalités pour conservation des distances .
- Restauration possible dans la salle de classe en autonomie , avec présence d'un surveillant dans les couloirs; les élèves doivent alors utiliser un plateau, pour consommer leur repas.
- Se laver mains avant et après chaque repas.





# Le nettoyage et la désinfection

## Essentiel dans la lutte contre la propagation du virus.

### ❖ Traitement des locaux avant la réouverture :

- Lieux non fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage habituel
- Lieux fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage approfondi avec désinfection

### ❖ Traitement des locaux après la réouverture :

- Nettoyage approfondi au moins une fois par jour (y compris désinfection) ;
- Désinfection plusieurs fois par jour des zones de contact ( poignées de portes, etc....) dans les sanitaires, les circulations et les salles de cours de LV2 et d'enseignement de spécialité.

# La formation, l'information et la communication

**Un plan de communication adapté à chacune des cibles :**

- Les parents
- Les élèves
- Les personnels

**Assurer une communication :**

Information régulière des familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (Pronote, courriels, site internet,...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

# PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

*Avant la réouverture du lycée Anita Conti, la procédure de gestion d'un cas suspect sera communiquée aux parents d'élèves et au personnel.*

## **Un infirmier est présent tous les jours, pour gérer les suspicions de cas.**

Si symptômes évocateurs :

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

*La personne ne pourra revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un avis médical.*